



Auch, le 8 décembre 2022

SE-UNSA du Gers
10 Rue du 88° R.I.
B.P. 90532
32020 AUCH Cedex

A Monsieur l'Inspecteur d'académie du Gers

Objet : indemnité tutorat des alternants

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Les étudiants en 2^e année de Master MEEF qui sont en contrat avec l'Education Nationale pour enseigner en responsabilité un jour par semaine dans une classe et que l'on désigne sous le terme d'alternants doivent avoir une tutrice ou un tuteur.

Cette mission de tutorat, très souvent assurée par les collègues dont le service est complété par l'alternant pour cause de décharge de direction ou de travail à temps partiel, donne droit au versement d'une indemnité dont le montant était de 600€ par étudiant en 2021-2022.

Nous sommes en décembre 2022 et l'indemnité de tutorat 2021-2022 n'a toujours pas été versée aux collègues qui doivent la percevoir.

En Comité Technique Académique le 17 octobre, à la question de l'UNSA-Education sur le versement des indemnités liées à la formation, le Rectorat a répondu que les INSPE avaient envoyé la liste des collègues y ayant droit et que ses services allaient pouvoir procéder au paiement de ces indemnités. Mais rien n'est arrivé sur la fiche de salaire de novembre.

Le service de la paye 1^{er} degré au Rectorat assure maintenant que tout est prêt et qu'ils n'attendent plus que l'autorisation de déclencher le versement de l'indemnité de tutorat. De quelle autorisation est-il question et pourquoi tarde-t-elle à venir ?

Nos collègues ne choisissent pas d'avoir leur service en classe complété par un alternant. Ils acceptent pourtant, dans la grande majorité des cas, d'assurer le tutorat parce qu'ils savent l'importance d'une formation pratique au plus près du terrain. Mais seront-ils toujours, dans ces bonnes dispositions, s'ils sont à nouveau sollicités ? Nous pouvons en douter.

De tels retards de paiement génèrent, à juste titre, de l'exaspération, une perte de confiance dans son institution et le sentiment d'être traité(e) avec désinvolture, voire un certain mépris.

Le SE-Unsa tenait à vous faire part de cette situation qui n'a malheureusement rien d'exceptionnelle. Nous vous rappelons, par exemple, que des AESH attendent, depuis près d'un an, l'augmentation de salaire à laquelle leur ancienneté de contrat leur donne droit.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'académie, en notre attachement au service public d'éducation.

Jean-Marie Laumenerch
Secrétaire départemental